

**PROCES VERBAL des DECISIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 03 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 03 mai, à 20h30,
Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis COLIN, maire.

Etaient présents : MM. Stéphane COING-BELLEY, Michel MURDINET, Philippe DESEPESE, Jean-Guy DREVETON, , Géraldine PONCET, Camille VRIGNAUD, Laura LAMBERT, ; Sébastien COING-ROY, Benjamin GUINOT, Thibaut DEFRANCE, Cécile REPILLET-MARTIGNE.

Absents excusés : MM Hedi SLIM a donné pouvoir à Laura LAMBERT, Alain BOUCAUT a donné pouvoir à Francis COLN, Olivier AUBRY n'a pas donné de pouvoir.

Secrétaire : Mme PONCET Géraldine a été nommé secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de sa séance du 08 avril 2022 avec 12 voix Pour.

2/ Acquisition d'un mini tracteur pour travaux d'entretien

Francis COLIN PROPOSE au conseil municipal d'investir dans l'achat d'un mini tracteur pour différents travaux, dont la tonte, le déneigement des parkings, l'école, la Montaudine.

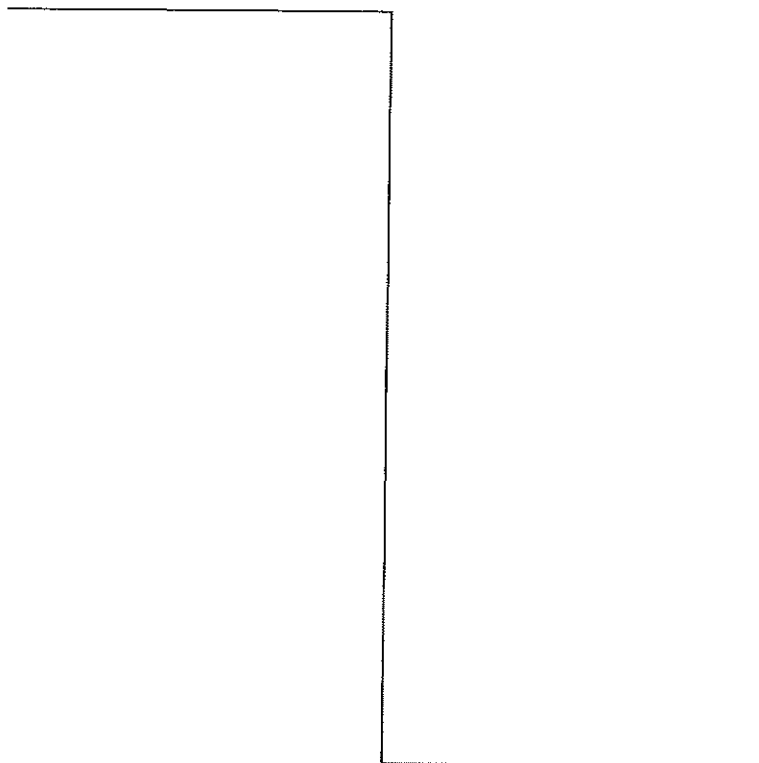
Il explique l'utilité et la nécessité de cette acquisition pour améliorer l'efficacité du poste de travail et gagner du temps.

Il est soulevé par certains membres du conseil municipal, qu'il serait préférable d'investir dans un autre type de matériel pour aider dans les tâches de l'employé communal.

Par conséquent il conviendrait de demander à l'employé communal, dans un premier temps, de présenter une liste du matériel qui lui serait nécessaire ainsi qu'une liste de ses tâches quotidiennes.

Dans un second temps, le Conseil Municipal pourra proposer à l'achat du matériel adapté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de reporter ce vote ultérieurement.

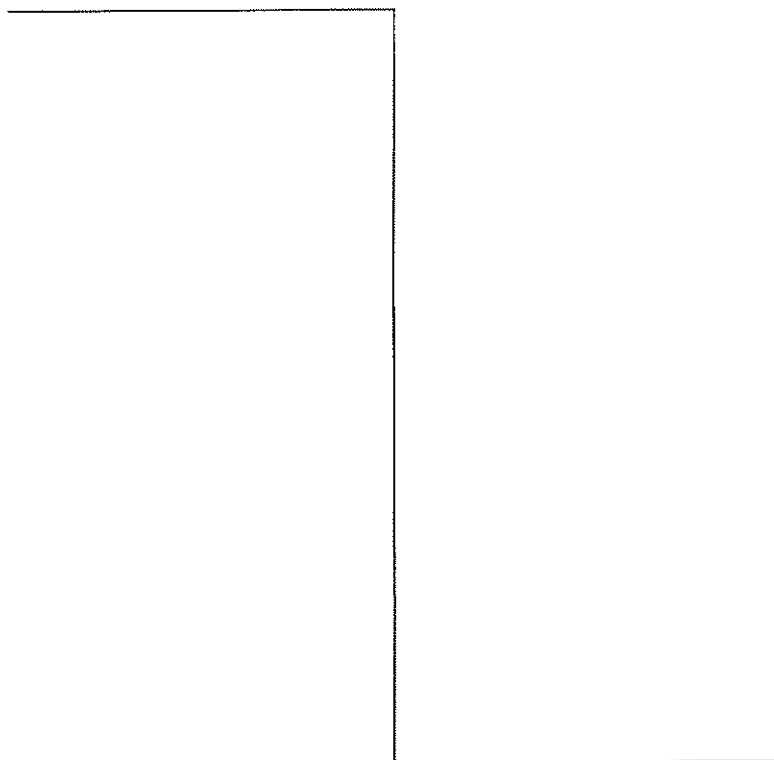


3/ Délégation à Mr le Maire pour consultations, dépôts de dossier, demande subventions et exécutions de travaux.

Francis COLIN, maire, DEMANDE à l'ensemble du Conseil Municipal de délibérer afin de lui donner délégation concernant la consultation, le dépôt de dossier et les demandes de subventions et d'exécutions liés, afin que les démarches concernant les travaux votés puissent être exécutés dans les meilleurs délais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix Pour,

DECIDE de donner délégation à Monsieur le Maire pour faire les demandes de subventions dès lors que le conseil municipal valide la poursuite de l'étude du projet, après le retour des devis de consultations.

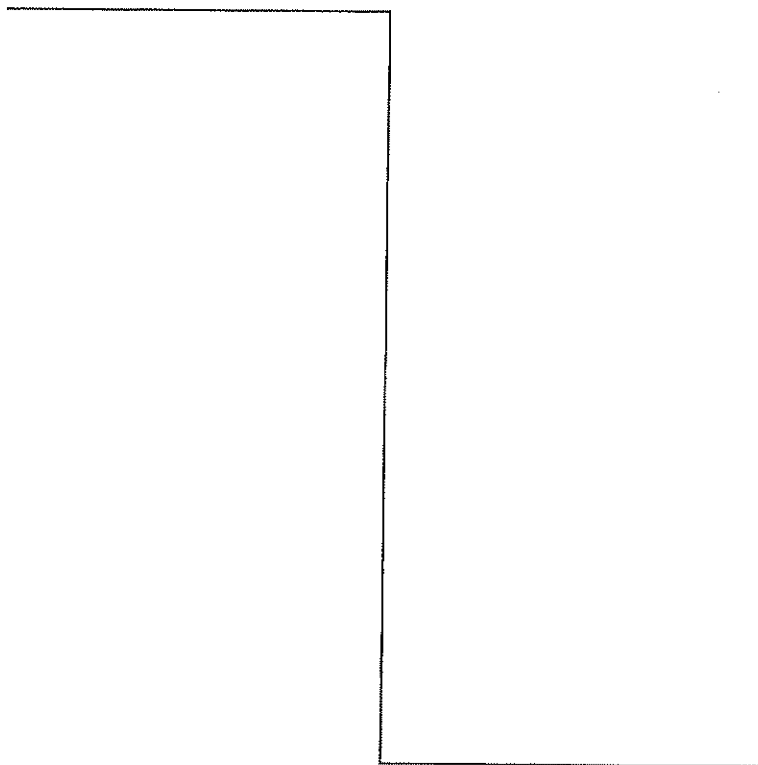


4/ Participation de la commune au financement du feu d'artifice 2022

L'Association de la Fête du Village sollicite une participation de la commune à la réalisation du feu d'artifice, à l'occasion de la fête du Village qui aura lieu les 23 et 24 juillet 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après vote avec 14 voix Pour

DECIDE de régler une participation de 1 100€ pour le feu d'artifice de la fête du village.
La société choisie pour cet événement est Pyro Event.



5/ Plan aménagement Centre Village

Suite à la réunion de la commission travaux qui a eu lieu le 23 avril 2022, le Conseil Municipal prend connaissance du devis présenté par Monsieur Jean-Jacques GARET et du fait qu'il ne remplit pas les conditions requises pour être maître d'œuvre.

Le Conseil municipal,
Suite de cette consultation et vu le devis reçu concernant l'étude des travaux de sécurité au niveau de la voirie, au centre village,

Considérant que la commune ne peut pas donner suite à l'offre de Monsieur Garet.

DECIDE, avec 1 voix Pour, 3 abstentions et 11 voix Contre

- De ne PAS ACCEPTER le devis proposé et ne pas faire appel à ses services pour la suite de ce projet.
- De rémunérer le travail effectué.

VOTE, avec 12 Voix POUR et 2 Abstentions, de lancer une consultation.

Fin de la réunion publique à : 22h13